

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS  
(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : Carnot n° : 1 tronçon : 1

NATURE DES TRAVAUX

Construction d'un branchement gaz

Travaux exécutés par une entreprise  
émission de voirie :

N° : ..... Date : .....

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud  
Service : .....

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du 29/11/18 Au 29/11/18

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
limitation de vitesse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Interdiction de stationner.</u>
dépassement interdit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
haussée rétrécie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Itérnat inférieur à 100 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B15/C18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
K10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Feux tricolores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

CONTACT ENTREPRISE

**wetp** S.A.S.U.

Nom et adresse de l'entreprise : .....  
 Zone Industrielle des Forgerons  
 57915 WOUSTVILLER  
 Personne responsable du chantier : .....  
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : .....  
 Tel. 03 87 97 07 18 - Fax 03 87 97 34 66  
 03 87 97 51 51 403 004 00036

Maître d'œuvre / d'ouvrage :  
 Date : 10/11/18  
 Signature / cachet : GrDF - Agence raccordement GAZ  
 Mlle Philippe LEBON  
 57950 MONTIGNY-LES-METZ  
 Tél : 03 87 16 18 08  
 Fax 03 87 56 62 61

Entreprise : **wetp** S.A.S.U.  
 Date : 10/11/18  
 Signature / cachet : .....  
 Zone Industrielle des Forgerons  
 57915 WOUSTVILLER  
 Tel. 03 87 97 07 18 - Fax 03 87 97 34 66  
 03 87 97 51 51 403 004 00036

Adra réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relevant de l'arrêté permanent :

oui  Non, au motif suivant :

Oui, avec les restrictions suivantes :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

Sarrebourg, le 11-01-2018

Signature / cachet

Pour le Maire  
 L'administrateur délégué  
  
**Roland KLEIN**

